




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

**FRANCE.**

Paris, le 3 juin. — L'ordre a été expédié à la division de l'escadre française qui se trouve à Deal de revenir à Cherbourg.

— M. le comte d'Appony est parti ce matin à dix heures pour Vienne avec quatre voitures de suite.

C'est M. le baron Nugues qui reste à l'ambassade, en qualité de chargé d'affaire d'Autriche.

— M. de Châteaubriand, qui est parti il y a quelque temps pour Prague, doit rester, dit-on, plusieurs mois auprès de l'ex-famille royale. Quelques personnes pensent même qu'on a l'intention de confier à M. de Châteaubriand l'éducation du duc de Bordeaux.

— L'épidémie de la grippe continue à s'étendre sur tous les points de la capitale. Il n'y a plus de famille, et il n'y a pour ainsi dire plus personne qui n'en ait ressenti les atteintes. L'histoire de la médecine offre peu d'exemples d'épidémies qui aient été aussi générales. Il est à croire que comme le choléra-morbus elle parcourra une grande partie de la France. Elle a déjà atteint plusieurs départemens. (*Gas. médicaux.*)

— M. Lucchesi Palli. La *Gazette Universelle* donne une seconde lettre de La Haye, en date du 23 mai, au sujet de M. Lucchesi-Palli, conçu en ces termes : « Ce soir un membre distingué de la diplomatie étrangère m'a fait une communication qui fournirait une nouvelle preuve de l'exactitude du dictum que le vrai est quelquefois invraisemblable. Ce que je vous ai écrit l'autre jour, sur le compte du comte Lucchesi-Palli, est vrai à la lettre, il n'a pas quitté la Hollande depuis 14 mois, et La Haye seulement, trois fois et pour quelques jours; aucune dame étrangère n'a logé chez lui à son hôtel, mais la duchesse de Berry, raconte ce diplomate, n'est pas toujours restée dans l'ouest de la France, comme on le croyait généralement. Au contraire, elle a fait dans le temps un court voyage en Hollande à la vérité elle n'est pas venue à La Haye, mais M. Lucchesi a eu avec elle au lieu très-rapproché où elle a débarqué et séjourné, plusieurs entrevues dont la date répond à peu près à 9 mois avant le 10 mai, jour auquel la princesse est accouchée d'après le rapport officiel, un peu avant le terme. Le mariage, selon le même diplomate, aurait été célébré en Italie, mais non pas dans la ville indiquée par les journaux français, ni à la fin de janvier ou au commencement de février 1832, où le comte Lucchesi était déjà en route pour occuper le poste dont il est revêtu à notre cour. »

— L'obélisque de Luxor, qui est arrivé à Toulon, est le plus petit des deux obélisques qui doivent être transportés à Paris. L'autre se trouve encore à Thèbes. Il a 72 pieds de haut.

— *L'Europe littéraire* contient aujourd'hui un petit poème de M. Barthélemy sur l'obélisque de Luxor, dans lequel on retrouve toute la chaleur et la verve de l'auteur de *Napoléon en Egypte*, et tant d'autres ouvrages remarquables. Il n'y a pas un seul mot de politique dans ce poème.

— *Conspiration Piémontaise.* Le journal de Lyon publie les nouvelles suivantes, qui lui sont parvenues de Piémont très officiellement, à cause, dit-il, des précautions infinies qui sont prises à la poste et aux frontières sardes, pour empêcher la divulgation des mesures de la police.

Ont été arrêtés à Turin : Asario, avocat d'un talent élevé, et qui passait pour le premier du barreau de Turin; Tappaz-de-la-Roche, officier d'artillerie, fusillé, et plusieurs sous-officiers.

Ont été arrêtés à Chambéry : Guillet, ancien général retraité au service français; Isola, aide-de-camp du gouverneur; Arduini, fils d'un riche négociant génois; Valares et un autre.

Trois officiers, prévenus à temps, ont pu se réfugier à Grenoble.

Dix-sept sous-officiers ont été arrêtés; quelques-uns étaient à l'hôpital, on leur a mis les fers dans leur lit.

Les membres du conseil de guerre ont été choisis par le général Miera, connu par sa cruauté et par l'exagération de ses opinions absolutistes.

On compte parmi les membres de ce conseil un certain sous-officier, surnommé *Diebitsch*, pour avoir bu publiquement à la santé de ce russe pendant les campagnes de Pologne. Il a eu un duel avec un jeune homme du pays; qui s'était indigné de lui entendre dire qu'il ne fallait pas fusiller les Armandi et les autres réfugiés, mais les écarteler. Il montra peu de courage dans cette affaire.

— Nous trouvons dans la *Gazette piémontaise* du 25 juin édit contre l'introduction en Piémont de tout écrit quelconque, tant imprimé que manuscrit, contraire aux principes de la religion, de la morale et de la monarchie; en vertu de cet édit, tous contrevenant sera, outre les peines prescrites par les lois générales et particulières, puni d'une peine corporelle de prison et de chaîne, de un à trois ans, laquelle pourra même être étendue à deux ou cinq ans de galères, lorsque par le nombre des exemplaires ou par quelque autre circonstance on pourra présumer que ces écrits ont été introduits pour être distribués. Cet édit est du 20 mai.

— *Troubles à Neustadt.* Le *Temps* publie, d'après sa correspondance particulière sur les troubles qui ont lieu à Neustadt des détails qui confirment ceux donnés avant-hier, et qui démentent la version des journaux de Francfort soumis à la censure dont nous donnons un extrait plus loin :

« Une foule immense se livrait à la gaîté, en chantant des airs libéraux, sans intention de troubler la paix, lorsque le bruit se répandit que les soldats du régiment bavarois qui avait été envoyé depuis quelque temps de la Bavière transrhénane, se battaient au marché de Neustadt contre les habitants. En effet, les bourgeois en étaient venus aux mains avec les militaires, sans qu'on en sache les motifs.

« La foule se précipita dans la ville, et en peu de temps 1500 personnes se battaient contre les Bavarois, quoiqu'elles fussent sans armes; la cavalerie et l'infanterie n'en firent pas moins usage du sabre et de la baïonnette contre leurs compatriotes, dont un grand nombre furent grièvement blessés. La fureur du soldat n'épargna même pas les simples spectateurs. Le maire, en costume municipal, tomba sous leurs coups, devant la maison de ville, au moment où il haranguait les chevaux-légers et les carabiniers, pour les engager à se retirer. On le porta évanoui dans une maison voisine, qui en une demi-heure de temps fut convertie en hôpital des blessés. Deux personnes sont mortes de leurs blessures, d'après ce qu'on assure, et les médecins craignent pour la vie de plusieurs autres, qui ont reçu des blessures graves.

« Le combat ne cessa qu'après l'arrivée du commandant de Spire, qui ordonna à l'instant la retraite de toutes les troupes, et dressa avec le magistrat un procès-verbal de ce qui venait de se passer.

« L'autorité publique n'a pas fait d'arrestations, au contraire, elle porte plainte contre les troupes, qu'elle accuse, dit-on, d'avoir commencé la querelle. Malgré la rixe sanglante de la journée, plu-

sieurs milliers de personnes se sont portées pendant la nuit à Hambach, où il a été prononcé des discours patriotiques, et où l'on s'est promis de ne plus supporter le despotisme militaire que les puissances absolues veulent faire peser sur l'Allemagne. »

## VOYAGE DU DUC D'ORLÉANS DE LIVERPOOL A MANCHESTER.

Manchester, le 25 mai.

Le voyage de Liverpool à Manchester sur le *rail road* est le plus intéressant qu'on puisse faire, et nous sommes restés stupéfaits des difficultés inouïes qui ont été vaincues dans l'exécution de ce superbe travail. La plus grande de toutes consistait à amener les marchandises jusqu'au quai de Liverpool, sans gêner la circulation des rues et sans occasionner d'accident. Pour cela, un tunnel ou passage souterrain d'un mille et demi de long a été creusé dans le roc sous toute la ville de Liverpool, avec une pente calculée de manière qu'à l'entrée du tunnel, la machine locomotive s'arrêtant, le convoi de *waggon* (chariots) descend par son propre poids jusqu'aux bords de la Mersy; là, au moyen de rails tournant autour d'un pivot, on dirige les marchandises dans le sens que l'on veut.

Pour leur faire remonter ce tunnel, on a placé à la sortie une machine à vapeur fixe, à laquelle se trouve adaptée une corde de deux mille de long, dont l'autre bout s'attache aux convois de *waggon* sur le quai. A un signal donné, la machine commence à agir, et attire à elle, avec une vitesse de 26 milles à l'heure, le convoi qu'on a attaché au bout de la corde; le convoi, parvenu à la sortie du Tunnel trouve une machine locomotive toute prête qui l'emmène à Manchester, à 32 milles de là, en une heure et demie. Telle est la rapidité de ce transport, que l'on a calculé que le coton brut, arrivé le lundi matin à Liverpool, pouvait être réexpédié le mercredi matin à l'étranger, après avoir été tissé, filé et manufacturé à Manchester. Les œufs et le lait, partis de Dublin le soir à dix heures, sont arrivés aux voyageurs, à Manchester, le lendemain matin à dix heures.

Cependant ce n'est pas encore dans le transport des marchandises que se trouve le plus grand produit du chemin de fer, c'est dans le nombre inouï de voyageurs : on en transporte cinq cents régulièrement par jour, et à certaines époques de l'année leur nombre s'élève jusqu'à deux mille et même souvent deux mille cinq cents ! C'est à la sortie extérieure du tunnel que les *waggon* se chargent de voyageurs : ce sont de petites voitures fort commodes ouvertes en été, fermées en hiver, et où l'on tient six personnes à l'aise. A la plupart des convois est ajouté un *royal mail coach* qui est une miniature des voitures qui font le service sur les grandes routes.

Notre prince a voulu remonter par la corde dans le tunnel de Liverpool; à la sortie du tunnel, après avoir vu partir trois convois pour Manchester, un de bétail, un de voyageurs et un de très lourdes marchandises, le prince se plaça dans sa calèche, ayant à ses côtés le *chairman of the rail road* (le président de la compagnie du chemin de fer) S. A. R. fit monter dans ses deux voitures le maire, le bailli et la corporation de Liverpool, qui avaient tout voulu l'accompagner; et lorsqu'on eut placé les voitures sur les patins on les accrocha à une machine locomotive, qui les emmena pendant les dix premiers milles avec une vitesse de trente milles à l'heure.

Les voitures traversèrent plusieurs grandes routes sous des ponts construits par les entrepreneurs

du chemin de fer, pour éviter tout contact avec les transports de la route. Ces ponts sont d'une construction oblique fort curieuse. Nos voyageurs s'arrêtèrent pour voir ces différens travaux, ainsi que des percemens de rochers opérés avec une admirable précision; et, malgré tous ces retards; ils rejoignirent le dernier convoi, qui était parti plusieurs minutes avant eux. Ce convoi de marchandises était si lourd qu'on avait été obligé de recourir à une seconde machine locomotive pour l'aider à monter une colline qui est à environ mi-chemin. Tout le long de la route il y a, de distance en distance, des machines de rechange disposées en cas de besoin, et partout l'on trouve les secours nécessaires pour raccomoder ce qui viendrait à se déranger.

Lorsque nos voyageurs eurent atteint le gros convoi, ils s'arrêtèrent pour admirer la construction de onze grandes arches, sur lesquelles on traverse une vallée boueuse à cinquante pieds au-dessus du niveau du sol; et de là ils arrivèrent à Manchester en 24 minutes (il y avait quinze milles), allant un train de 14 lieues à l'heure, ce qui est beaucoup plus vite que la vitesse des chevaux de course du Champ de Mars, aussi avait-on la figure coupée par le vent. Mais ce n'est qu'à cet indice qu'on pouvait s'apercevoir de la rapidité de la course, car le mouvement établi si doux, que chaque voyageur pouvait écrire lisiblement sur ses tablettes.

Nous compléterons ce que nous avons à dire aujourd'hui des routes en fer par le fait suivant :

« Un bataillon du 24<sup>e</sup> régiment, allant à Saint-Étienne, (France) a été voituré par l'une des machines locomotives qui font le service dans la plaine du Forez, sur le chemin de fer de la Loire. Huit lieues ont été parcourues en cinq quarts d'heure, et pendant ce trajet les soldats ont pu se reposer des fatigues de la veille que la chaleur avait rendues excessives. Émerveillés de cette manière de voyager, si prompt et si commode, ils faisaient éclater l'enthousiasme qu'ils éprouvaient par les cris répétés de *vive le chemin de fer.* »

#### Forces maritimes des principales nations du Globe.

Ce qui suit est extrait du rapport de M. Ch. Dupin sur le budget de la marine française.

Pour savoir ce que doit être aujourd'hui la force navale de la France, il faut apprécier jusqu'à quel point s'est modifiée la puissance maritime des principaux états, depuis le premier moment de la restauration jusqu'à ce jour. Peu de mots suffiraient pour le montrer.

Des marines actuellement remarquables, ont acquis une existence toute nouvelle ou fait des progrès extraordinaires. En 1814, les Etats-Unis n'avaient pas un vaisseau de ligne; ils en ont douze aujourd'hui, plus quatorze grandes frégates, la plupart supérieures à des vaisseaux rasés. A la même époque, l'Egypte n'avait pas de marine; dès aujourd'hui la sienne équivaut à la moitié des forces navales développées par les Etats-Unis, elle va l'accroître encore avec ses forêts nouvellement conquises.

Dans la Baltique, la Russie n'a rien diminué de sa marine qu'elle a doublée dans la mer Noire. Au moment où nous parlons, elle a dix vaisseaux de ligne à l'ancre dans le Bosphore; elle y conquiert le droit ou la faculté de déboucher avec ses escadres dans la Méditerranée. La Hollande, avant la guerre, augmentait chaque année sa force navale, aujourd'hui considérable. Celle de la Suède, accrue des ressources de la Norwège, est maintenant plus puissante que jamais; celle du Danemark répare par degrés les destructions opérées jadis en pleine paix devant Copenhague.

Et si maintenant les souverains du Nord renouvelaient leur coalition, ils présenteraient au combat cinquante-un vaisseaux de ligne et cinquante-quatre frégates actuellement à flot, sans compter plus de trente vaisseaux et de trente frégates en construction!

Depuis 1814, aucune puissance méridionale, ni l'Espagne délivrée de la guerre civile; ni le Portugal même avec deux armemens nouveaux; ni la Sardaigne, maîtresse de Gènes; ni les Deux-Siciles, héritières de nos constructions à Naples et à Castellamare; ni l'Autriche, maîtresse de Venise, de Trieste, de Fiume et du Cattaro; ni les Grecs, constitués en peuple indépendant, aucune de ces puissances ne diminue sa force navale; au contraire.

Et si les états du Midi formaient à leur tour une coalition, à ne compter que les marines de la Méditerranée et de la mer Noire, on trouverait une force de trente-huit vaisseaux de ligne et de soixante-et-une frégates actuellement à flot, sans compter les bâtimens en construction.

Nous avons cité la première, entre les puissances, pour ses progrès maritimes, la grande république de l'Amérique septentrionale. Dans l'Amérique du Sud, les nouveaux états, acquis à la liberté, délivrés des guerres intestines, tournent vers la force navale leur sollicitude éclairée; ils construisent, ils arment chaque année de nouveaux bâtimens.

Voilà l'état des marines de l'univers: celles de la France et de l'Angleterre exceptées.

En 1814, la marine française avait soixante vaisseaux à flot; en 1830, elle n'en avait plus que trente-trois; son pied de paix définitif devait être de vingt-sept. Aujourd'hui nous n'avons pas même ce nombre en état de mettre à la mer, sans éprouver de refontes ou de grands radoubs.

## BELGIQUE.

### BRUXELLES, LE 5 JUIN.

La reine des Français, accompagnée de plusieurs membres de sa famille, arrivera ici le 3 du mois prochain, et passera un mois en Belgique. Elle se rendra à Anvers, que S. M. n'avait pu visiter à son dernier voyage.

— Un sieur R...., ancien négociant en cette ville, un des spéculateurs en fonds publics, et qui avait vendu à la baisse divers fonds, s'est abstenu de se présenter à la bourse de Bruxelles le jour de la liquidation. On évalue à plus de 150 mille florins les différences qu'il aurait à payer aux personnes avec lesquelles il a contracté.

— On lit dans le *Franco Parleur*:

« On assure que lors de l'anniversaire des journées de septembre, qui sera célébré avec solennité à Bruxelles, le gouvernement fera poser la première pierre du monument à ériger sur la place des Martyrs, en l'honneur des braves qui ont péri glorieusement pour la cause de l'indépendance nationale et dont les restes y sont déposés.

« Nous apprenons avec un intérêt qui sera partagé par nos lecteurs, que madame Belzoni, veuve du célèbre voyageur de ce nom, mort il y a quelques années en Afrique, habite Ixelles. Cette dame possède une quantité de dessins curieux et d'antiquités précieuses, notamment une momie parfaitement conservée qui, d'après la description d'Hérodote des divers modes d'embaumement des égyptiens, doit être le corps d'un personnage de distinction.

### LIÈGE, LE 6 JUIN.

#### DE LA NOUVELLE SESSION.

Les événemens sont pour nous; notre révolution est reconnue par la fortune, cette première des puissances. Ce n'est plus que de nous-mêmes que nous avons du mal à craindre. Deux voies s'ouvrent devant la chambre nouvelle; l'une de réparation, de conservation et de nationalité; l'autre de provisoire à l'intérieur et à l'extérieur, de connivence irréfléchie ou volontaire avec l'étranger. Le rôle de la chambre n'est pas douteux si elle obéit à sa haute raison, à ses lumières d'élite d'une nation et à la religion de son mandat qui est un mandat de modération et de nationalité. L'autre rôle; la chambre ne pourrait l'accepter que si elle préférerait une popularité fautive à la prière du pays; si elle faisait fléchir sa conscience et sa raison devant les injonctions et les ordres d'une presse sans prévoyance et sans modération dont l'exaltation dangereuse et aveugle tend à perpétuer à l'intérieur l'anarchie des partis, et à l'extérieur à rendre la nationalité impossible, à provoquer la réunion à la France ou à la Hollande.

De la conférence le sort du pays est passé tout entier dans les mains de ses mandataires. La conférence est aujourd'hui dans le palais des deux chambres. C'est là qu'on va prononcer si la nationalité belge doit périr en rouvrant au lieu de fermer l'arène des factions, et en négligeant les besoins les plus impérieux de l'administration intérieure pour de vains débats et en ressuscitant nous mêmes, tous les obstacles extérieurs que la force et la bonne amitié de nos alliés sont parvenus à détruire. Nos lecteurs comprendront, par conséquent, le soin tout spécial que nous allons apporter aux discussions de la chambre. C'est dans des circonstances aussi impérieuses que la presse doit accomplir un de ses grands devoirs celui de mettre en regard l'opinion du pays et les actes de la partie du gouvernement nommé par le pays.

Nous prendrons pour régulateur de nos jugemens le principe même de la forme de gouvernement que la nation, s'est donné au sortir de la révolution. Ce principe a besoin d'être rappelé. C'est la consultation perpétuelle de toutes les lumières et de tous les intérêts du pays sur les choses que la

discussion met à l'ordre du jour. Les orateurs du gouvernement représentatif, les guides des résolutions parlementaires sont essentiellement les hommes positifs. Lorsque la logique et la majorité ne se réunissent pas sur le sort d'une question le principe du gouvernement représentatif est violé, alors dans le gouvernement de la raison, c'est l'erreur, la déraison qui fait la loi, qui exerce la souveraineté. Il y a par conséquent usurpation parlementaire de la souveraineté, l'usurpateur dans ce régime, c'est un mauvais raisonnement à qui on donne raison.

Fidèle à ce principe qui n'est pas de notre part un jeu de dialectique, mais qui est fondamental, et que nous défions de détruire; nous oserons, s'il y a lieu, revenir sur les décisions de la majorité; comme nous l'avons déjà fait le lendemain du vote du 3 avril, qui donnait tort à un système auquel la discussion venait de donner raison. Une preuve d'ailleurs que ce principe n'est pas seulement de théorie mais de pratique, c'est que les élections générales ont condamné cette contradiction en changeant la minorité de cette séance en majorité.

C'est surtout dans les questions où dominent certains mots magiques, tels que gloire, force d'âme, servitude, indépendance, mots presque toujours mal définis; que la raison d'une assemblée est facilement séduite par des considérations étrangères à la saine politique et même à la conviction personnelle. Il faut tant d'énergie réelle pour accepter l'épithète de partisan d'un système pusillanime avec l'arrière pensée de répondre au besoin à un partisan d'un système belliqueux. Au contraire rien n'est commode comme de mettre la pusillanimité personnelle sous le manteau d'un système spassassin.

De même, comment oser se faire le partisan d'une idée que le grand nombre trouve absurde lorsque, hors de l'assemblée, on ne peut pas opposer son propre esprit à l'opinion, mise en crédit par les passions des partis. Au contraire au core, en se faisant une réputation d'homme éclairé par son vote, on se dispense de l'obligation de le devenir par ses études. Cela est d'une invention admirable d'être tout-à-coup constitué, homme de courage et de mérite par l'appel nominal! Il n'y a comme cela dans les assemblées politiques une infinité de jougs supposés par les esprits et les caractères qui s'abandonnent pour se mettre à la merci des partis et des opinions bruyantes. Tout citoyen se croit indépendant; et vote pour la guerre par poltronnerie. Ce sont toutes ces capitulations du jugement et du courage qui font les mauvais votes. Un journal qui parviendrait à créer l'impopularité de la faiblesse rendrait un immense service à la raison politique d'un peuple. Certainement nous n'avons pas cette prétention; mais nous oserons être de notre opinion contre ce qui nous paraîtra avoir tort, ministère ou opposition; quitte à revenir à l'idée de tous ceux qui nous montreront nos erreurs.

Un militaire appartenant au corps des sapeurs en garnison à Anvers venant d'Anbel où il était en permission, et retournant à Anvers, a été trouvé assassiné le 28 du mois de mai sur le territoire de la commune d'Overhespen, canton de Landen.

Il résulte de la permission trouvée sur ce malheureux, qu'il se nomme Jacques Lejeune.

— On lit dans le *Phare* d'Anvers du 5 :

« Le bâtiment belge l'*Octavie*, arrivé hier d'Anvers tendre par Flessingue, avait hissé son pavillon belge après avoir passé les stations hollandaises. Cette circonstance ne prouve rien: un autre capitaine n'aurait sans doute pas la même courtoisie et n'aurait pas nos couleurs sous les yeux même des hollandais. »

« Les sous-officiers et soldats de l'artillerie belge de Liège ont présenté hier à leur commandant J. J. Roland, un sabre d'une beauté remarquable portant cette inscription, *Hommage au Mérite*. Ce chef en recevant cette arme a donné l'assurance qu'il resterait à la compagnie aussi longtemps qu'il le garde civique sera mobilisée.

« Ce sabre sort de la fabrique de M. Folville fabricant rue Pont-d'Isle à Liège.

— Les troupes seront réunies le 8, au nombre de 8,000 hommes, au camp de Castiaux.

— Le quartier-général de la 3<sup>e</sup> division, que commande le général Goethals, sera porté sous peu de jours de Bruxelles à Mons.

— On lit dans l'Écho de la Frontière, journal de Valenciennes :

« Il paraît certain que l'armée du Nord va former trois camps : l'un à St-Omer, composé de la première division d'infanterie et de quatre batteries d'artillerie; le second à Watignies, près Maubeuge composé de la deuxième division d'infanterie et d'un pareil nombre de batteries d'artillerie; le troisième à Rocroi, composé de la troisième division d'infanterie et aussi de quatre batteries d'artillerie.

Des brigades de cavalerie seront attachées à ces camps afin de concourir aux grandes manœuvres, mais ne s'y réuniront qu'aux époques où ces manœuvres auront lieu.

La division de cavalerie qui est à Lunéville, Nancy, etc., formera aussi un camp dans la première de ces villes sous le commandement du général Jasquinot.

« Les ordres ont été donnés pour compléter en homme et en chevaux les 12 batteries de l'armée du Nord.

« Le grand quartier-général ira s'établir soit à Maubeuge, soit à Cambrai où il y a plus de ressources, sauf ensuite à revenir à Compiègne après la dissolution des camps. »

— On lit dans une feuille de Bruxelles :

« M. Jehotte, sculpteur distingué de notre ville, s'occupe en ce moment, pour la cathédrale de Malines, d'un grand monument funéraire, représentant feu l'archevêque de Malines, le prince de Méan, à genoux et en habits pontificaux. Devant le prélat est placé un ange, qui tient dans la main gauche un flambeau, et de l'autre appelle le prélat à l'éternité. Ce monument est d'une telle importance que le sculpteur se propose de faire exprès le voyage d'Italie, afin de choisir sur les lieux le marbre nécessaire pour traduire sa pensée, qui n'est encore exécutée qu'en plâtre. »

— Pendant le mois de mai, il est entré au port d'Anvers 109 navires; savoir :

Belges 2; prussiens 12; américains 6; danois 33; hanovriens 35; oldenbourgeois 3; norwégiens 4; anglais 3; rostokois 2; hambourgeois 1; bremois 1; knipphauser 1; suédois 5; mecklenbourgeois 1.

Il en est sorti 110, divisés comme suit :

Belges chargés 2; belges en lest 1; étrangers chargés 43; étrangers en lest 64.

— Voici le mouvement du port d'Ostende pendant le mois de mai 1833 :

Entrées : Nationaux, 28; anglais, 32; hanovriens, 15; français, 8; oldenbourgeois, 3; danois, 6; norwégiens, 6; prussiens, 2; hambourgeois, 1. Total 101.

Sorties : Nationaux, 46; anglais, 35; hanovriens, 12; français, 11; oldenbourgeois, 1; danois, 2; norwégiens, 4; prussiens, 3; hambourgeois, 2; mecklenbourgeois, 1. Total 117.

— Les astronomes ont calculé qu'il y aura cette année trois éclipses visibles en Europe. 1<sup>o</sup> le 1<sup>er</sup> juillet, il y aura une éclipse de lune visible; elle commencera à 10 heures 50 minutes du soir, et finira à 2 heures 20 minutes du matin; 2<sup>o</sup> le 17 du même mois, il y aura éclipse de soleil, visible, qui commencera à 4 heures 56 minutes de l'après-midi, et qui finira à 6 heures 51 minutes; 3<sup>o</sup> le 26 décembre il y aura éclipse totale de lune, visible, commençant à 7 heures 31 minutes du soir, et qui cessera à 11 heures 8 minutes.

— Un enfant de onze ans, fils d'un cabaretier de la commune de Londerzeel, canton de Wolvenhem, qui avait fui du toit paternel pour échapper à une correction, ayant été pendant la nuit, se réfugié sous un tonneau, a été trouvé mort le lendemain matin. Il a été suffoqué faute d'air.

— La 2<sup>e</sup> chambre des états de Bade a prononcé l'admission du député Sander, contre lequel le gouvernement dirigeait des poursuites. On croit que la

chambre pourrait fort bien être dissoute de nouveau pour ce fait.

Le public est informé qu'en conformité de l'arrêté royal du 18 juillet 1832, les plan et autres pièces d'une route projetée entre Marche et Terwagne seront déposés, depuis le 10 juin jusqu'au 10 juillet suivant, aux hôtels des gouvernements provinciaux de Liège, d'Arlon et de Namur, et qu'un registre y sera ouvert pendant ce temps pour recevoir les observations auxquelles ce projet pourrait donner lieu.

— Par arrêtés royaux du 3 juin 1833, sont autorisées :

La fabrique de l'église de Saint-Antoine, à Liège, à accepter la donation d'une rente de 21 francs 88 cent., faite à cette fabrique, à la charge de faire célébrer un anniversaire, par la dame A.-M. Grisard, veuve Bourguignon, de Liège.

La fabrique de l'église de Herve (province de Liège), à accepter, sous la condition de remplir les charges qui y sont apposées par la testatrice et les donateurs, les legs et donation qui lui sont faits par feu la dame Boulanger, épouse Delaveux à Liège, et par les époux Monseur, à Herve.

Les organes de l'opinion modérée en France se félicitent de l'accord et de la conformité de vues qui règnent dans les deux chambres, et qui ressort surtout des discussions sur les lois départementales et communales. C'est, disent-ils, le même esprit de conservation et d'affermissement qui a présidé à la discussion au Luxembourg, comme au palais Bourbon. — On annonce que M. de Châteaubriand va se charger de l'éducation du duc de Bordeaux. — Les journaux de Paris parlent aujourd'hui des scènes sanglantes qui ont eu lieu dans la Bavière rhénane, leurs versions contredisent les récits des feuilles allemandes. (Voyez Paris.) — D'après les rapports du Piémont, plusieurs nouvelles arrestations politiques ont été opérées. — La Gazette d'Augsbourg donne quelques nouveaux détails curieux sur M. de Lucchesi-Palli. (Voyez Paris.) — Nous publions plus haut un extrait du rapport de M. Ch. Dupin sur le budget de la marine française, document important dans les circonstances actuelles. — Nous appelons l'attention des lecteurs sur le discours prononcé par le président états-généraux de la Hollande. (Voyez plus bas. — Les nouvelles d'Orient sont sans intérêt.

Fonds publics. Plusieurs journaux voient dans la prétendue stagnation des fonds publics, un motif pour soutenir que la convention du 21 mai n'est en aucune manière rassurante pour le commerce; mais ces journaux oublient de faire le rapprochement des différents prix auxquels les fonds ont été cotés. Ce rapprochement nous le ferons à leur place, et nous ferons remarquer que l'emprunt des 24 millions qui était à 87 il y a quatorze jours, était hier à 93 à Bruxelles. C'est là une stagnation vraiment désespérante et d'où l'on doit tirer les plus sinistres présages pour l'avenir du commerce.

#### NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Dans la séance de la seconde chambre des états-généraux du 1<sup>er</sup> juin, après les communications officielles que nous avons données hier, le président de la chambre a dit qu'il remerciait le ministre de ces communications et qu'elle le priait d'être son organe près du roi, pour lui exprimer la satisfaction de la chambre. Puis, a dit le président, le traité préliminaire être suivi promptement d'un traité définitif si désiré; puissent le roi et la nation y trouver leur récompense pour la noble persévérance et les sacrifices qu'ils ont fait pour la défense de notre chère patrie.

Rotterdam, 3 juin. — Aussitôt que la nouvelle de la levée de l'embargo fut connue ici, deux navires de commerce sont partis pour Batavia; le Johanna, cap. E. Bergman et le Koning der NeJerlanden, cap. Rievyt.

— Les prisonniers hollandais, au nombre de 4897 se réuniront à Dunkerque. Il s'embarqueront en 3 colonnes, savoir : 1,800 hommes, le 7; 1,880 le 8; 1,137 le 9.

#### COUR D'ASSISES (LIÈGE)

(Présidence de M. le conseiller Dupont.)

Vol qualifié. — Art. 386, n<sup>o</sup> 3 du code pénal. Arrêté de 1814.

Audience du 3 juin. — Au mois de janvier dernier, les époux Leclercq, à Dison, s'aperçurent de la disparition de plusieurs coupons de drap. Des ouvriers d'abord soupçonnés, furent renvoyés; cependant les vols ne cessaient point de se commettre et les époux Leclercq, avertis cette fois dirigèrent mieux leurs soupçons. Une jeune fille qui travaillait d'habitude depuis à peu près un an chez eux, en qualité d'ouvrière à gage, fut suspectée; une visite domiciliaire eut lieu chez la prévenue; l'on y trouva une paire de gants, un coupon de drap, et un coupon de soie. Il fut reconnu que ces objets avaient non seulement appartenus aux époux Leclercq, mais qu'ils avaient été enlevés de leur domicile.

Interrogée par le juge chargé de l'instruction préliminaire, l'accusée, qui précédemment avait fait l'aveu formel de sa culpabilité, prétendit que les objets dont elle avait été trouvée nantie, loin d'être le fruit du vol, lui avaient été donnés par son maître.

Tels sont les faits que révélait l'instruction. Devant la cour l'accusée persista dans ses allégations.

M<sup>o</sup> Anciaux, défenseur, développa toutes les circonstances à l'appui, du système de défense adopté par sa cliente, et s'efforça, d'en faire admettre la possibilité.

Après quelque temps de délibération, le jury a rendu 4 mais à la simple majorité, un verdict par suite duquel la cour, s'étant jointe à la majorité du jury, condamna par application des dispositions pénales de l'arrêté de 1814, l'accusée à trois mois d'emprisonnement.

Voici la liste des jurés appelés à siéger pendant la session. Les noms sous-lignés sont ceux des membres effectifs du jury; les autres sont ou exemptés ou se sont abstenus.

MM.

Goffin, François, conseiller-communal, à Flémalle Haute.  
Harsé, Barthélemi, censitaire, à Liège.  
Vanderheyden, Gilles, censitaire, à Moresnet.  
Nivard, Ferdinand-Joseph, avoué, à Ayeneux.  
Detige, Henri, censitaire, à Ans et Glain.  
Culot, Gme., censitaire, à Spa.  
Neujean, Corneil-Jos, avoué, à Verviers.  
Dewart, Jean-Jacques, conseil. comm., à Meerderp.  
Deneefte, Jn. François, censitaire, à Seraing.  
Leonard, Henri, censitaire, à Liège.  
Lejeune, Gilles-Jos., censitaire, à Waremme.  
Lajeune, Alexandre, censitaire, à Verviers.  
Biolley-Raimont, censitaire, à Verviers.  
Deroix, fils, L. M., avocat, à Liège.  
De Menten, Clément, censitaire, à Fraipont.  
De Prez, Joseph, conseil. comm., à Bertrée.  
De Prez, Martin, conseil. comm., à Vivegnis.  
Garott, Gme. Jos., censitaire, à Herve.  
Jonas, Pierre, assesseur non salarié, à Glons.  
Dessart, Arnold, censitaire, à Verviers.  
Dechaine, Gilles-Antoine, censitaire, à Spa.  
Kinable, Charles Fr. Dnè., censitaire, à Ponsset.  
Salmon, Louis, conseil. comm., à Houtin Levêque.  
Festraet, Jean-André, censitaire, à Oreye.  
Donoux, Gragoire, conseil. comm., à Pousset.  
Prion, Félix-Auguste, censitaire, à Warzée.  
Gregoire, H. G. J., avocat, à Liège.  
Defays, François, conseil. comm., à Chokier.  
Pirlot, Jean-Noël, conseil. comm., à Mortroux.  
Paillet, Jean-Jos., conseil. comm., à Fallais.  
Daigneux, censitaire, à Liège.  
De Donea, censitaire, à Liège.  
Lebe, Laurent, notaire, à Herve.  
Bovy, Lambert, conseil. comm., à Bierset.  
Gregoire, François-André, conseil. comm., à Ans et Glain.  
Jehotto, Lambert, censitaire, à Herstal.

#### ETAT CIVIL DE LIÈGE du 4 juin.

Naisances : 4 garçons, 7 filles.

Mariages 8, savoir : Entre Mathieu Joseph Degonhir, journalier, faubourg Sainte-Marguerite, et Marie Marguerite Moreau, journalière, même rue. — Louis Joseph Gobert, couvreur en ardoises, en Bèche, et Marie Elisabeth Lagasse, journalière, même rue. — Joseph Guillaume Tihon, armurier, faubourg Saint-Gilles, et Marie Catherine Adélaïde Ista, couturière, faubourg Saint-Gilles. — Jean Laurent Nimerle, journalier, sur le Mont, et Marie Jeanne Fraipont, journalière, même rue. — Pierre Joseph Théodore Thonus, journalier, sur le Bougnoux, et Marie Joseph Lambertine Augustin, journalière, rue de la Cour. — Hubert Joseph Waauf, journalier, à Chaudfontaine, et Marguerite Labeye, journalière, faubourg Sainte-Marguerite. — Jean Remacle Frederick, cordonnier, rue Lulai, veuf de Marie Agnès Constant, et Marie Marguerite Gilard, journalière, même rue, veuve de Joseph Vandebriel. — Gilles Léopold Laurent Dewall, armurier, faubourg Sainte-Marguerite, et Marie Joseph Jeanfils, même faubourg.

Décès : 4 fille, 4 femme, savoir : Anne Joseph Dejardin, âgée de 34 ans, rue Grande-Bèche, épouse de Mathieu Joseph Montfort.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

*Pour cause de départ et cessation de commerce, rue Vinave-d'Ile, n° 46.*

J. BOUDAY RASSENFOSSÉ, a l'honneur de prévenir qu'il vient d'arriver de Paris avec tout ce qu'il y de plus nouveau en cannes, cravaches, et tout ce qui a rapport à la quincaillerie. Cessant son commerce il donnera toutes ses MARCHAN- DISES à des prix très modérés. 327

MAGASIN et QUARTIER à LOUER pour cause de dé- part et cessation de commerce, rue Vinave-d'Ile, n° 46. 428

ÉTURGEONS très frais, au MORIANE, rue du Stockis 426

ÉTURGEONS et SAUMONS frais, chez PERET, rue Ste-Ursule.

Le mercredi 19 juin 1833, à 9 heures du matin, la dame Catherine Françoise Deguelde, veuve Gilles Franck et ses enfans, feront VENDRE publiquement et par enchères, au bu- reau de paix, à Fléron, par le ministère du notaire DELIEGE : Une MAISON, un beau moulin à farine avec trois paires de meules, cours d'eau, écurie, étable à vaches, four, four- nil, étable de porcs, un étang et une prairie contenant 21 perches 798 palmes, situé le tout contigu à Tignée, tenant du levant à Gilles Deguelde, midi à Henveaux, couchant aux chemins, nord aux pièces qui vont suivre. Plus 126 perches 41 aunes de verger, en deux pièces, si- tuées au même lieu, tenant du levant à la fabrique de Me- leu, midi au chemin et à Dejosé, couchant à Etienne et Do- zin, nord à Dozin. S'adresser audit notaire, pour plus amples renseignemens.

( ) **ADJUDICATION D'IMMEUBLES.**

Le vendredi 14 juin 1833, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place St-Pierre, à la VENTE aux enchères pu- bliques des immeubles dont le détail suit :

1<sup>er</sup> Lot. Une ferme, nommée Tolumont, située en la com- mune d'Anthisme, canton de Nandrin, avec habitation pour le fermier, bâtimens nécessaires à l'exploitation, jardin, ter- res labourables et prairies d'une contenance de 33 bonniers 23 perches 61 aunes.

Un bois taillis, sans futaie, nommé le Bois Madame contenant 7 bonniers 65 perches 35 aunes, situé à Anthisme. Un autre bois, dit le bois Riga de la contenance de 14 bon- niers 19 perches 75 aunes, situé à Fairon Comblain.

2<sup>e</sup> Lot. Une maison, très-vaste, composée de plusieurs corps de bâtimens, avec porte cochère, remise écurie et grande cour, située à Liège, rue Fond St-Servais, n° 478, ayant été occupée par madame de Sonval de Wamont.

S'adresser audit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, pour spectation des titres et des conditions de cette adjudication.

**VENTE DE FOINS.**

Vendredi sept juin, à dix heures du matin, le receveur des domaines à Liège, VENDRA dans son bureau au Potié- rue, n° 751, les FOINS croissant sur les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> lots, des terrains du FORT de la Citadelle, après la coupe des foins les acheteurs auront la faculté de faire paître des bétails sur les terrains.

S'adresser pour voir les conditions de la vente et connaître la désignation des terrains au bureau dudit receveur. 388

CHEVAL de monture, âgé de 5 ans, à VENDRE cour des Mineurs, derrière l'église St-Antoine. 389

(88) A VENDRE pour cause de départ, au jour à limi- ter, sinon de gré-à-gré, le beau CHATEAU D'OUPEYE, avec environ 24 hectares de jardin, vergers, bosquets et terres en dépendants, vis-à-vis de Hermalle-sous-Argenteau, à dix kilomètres de Liège; plus les parts dans trois exploi- tations charbonnières, aux clauses à voir en l'étude du no- taire DE BEFVE, rue Soeurs de Hasque, n° 281.

**VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ URBAINE.**

Le jeudi 27 juin 1833, à dix heures du matin, au bu- reau de M. le juge de paix des cantons du sud et de l'ouest, à Liège, rue Saint-Jean-en-Isle, n° 794, et par le ministère de M<sup>e</sup> Philippe SERVAIS, notaire en la même ville, il sera procédé par la voie d'enchères et à l'extinction de bougies, à l'adjudication publique du bel et vaste HOTEL, qu'occu- pait feu M. de Bailly, ancien maire de Liège, portant le n° 616, situé en la rue Mont-Saint-Martin, audit canton du sud et joignant d'un côté, à M. de Coune et d'un autre, aux Delles Raick.

Cette habitation présente beaucoup de commodités et d'a- grémens; la construction en est solide et d'un grand genre.

Les nombreux appartemens, dont elle se compose, sont sépa- rés de la voirie, par une cour, en carré, où jaillit une fontaine, alimentée par une excellente source. D'un côté de ce carré, sont les offices; de l'autre, l'écurie et la remise.

Se trouvent en outre réunis à cette maison, de beaux et grands jardins, en terrasses, garnis d'arbres fruitiers, avec deux pavillons et autant de fontaines.

Ces jardins offrent les plus beaux points de vue et commu- niquent au quai de la Sauvenière.

Immédiatement après cette opération, il sera également exposé en vente publique, une maison portant le n° 305, si- tuée à Liège, rue devant les Carmes, tenant d'un côté, à M. Beckers, libraire, d'un autre, à Guillaume Badon, peintre. S'adresser audit notaire SERVAIS, pour avoir communi- cation des titres et obtenir tous autres renseignemens. 391

**VENTE DE BIENS FONDS.**

Le lundi 17 juin 1833, à dix heures du matin, à l'auberge nommée la *Maison Blanche*, commune d'Eysden, sur la grande route, entre Moulant et Ryckholt, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Servais, notaire à Liège et au moyen d'en- chères, à l'adjudication publique et successive, des pièces de terre et prairie, dont la désignation suit :

1<sup>o</sup> Une pièce de terre, contenant environ 3 bon. mét. 48 perches 71 aunes (4 bon. ancienne mesure), située en la cam- pagne dite Maerenderweg.

2<sup>o</sup> Une idem, nommée Zes Morgen, aussi située campagne dite Maerenderweg; d'une contenance de 1 bon. 35 perches 12 aunes, (1 bon. 11 verges gdes.)

Ces deux pièces sont exploitées par le sieur Jean Bemel- mans et la dame Catherine Vandenberg, son épouse, cultiva- teurs, demeurant à Ste. Gertrude.

3<sup>o</sup> Une idem, également en la campagne Maerenderweg, contenant 87 perches 18 aunes (1 bon.)

4<sup>o</sup> Une idem, même campagne, contenant 3 bon. 48 perches 71 aunes (4 bon.)

5<sup>o</sup> Une idem, dans la campagne, située entre Sainte Ger- trude et Eckelraede, contenant 4 bon. 35 perches 89 aunes (5 bonniers.)

Les pièces, reprises aux numéros 3, 4 et 5 sont détenues par les sieurs Gerard Peusen, cultivateur, à Groot Spau- wen, et Louis Brouwers, aussi cultivateur, demeurant à Ste. Gertrude.

6<sup>o</sup> Une idem, en lieu dit Thien de Schuur, contenant 2 bonniers 61 perches 53 aunes (3 bonniers), exploitée par Guillaume Brouwers et Jeanne Duizens, cultivateurs, à Ste. Gertrude.

Ces six pièces de terre sont situées en la commune de Sainte-Gertrude, canton de Meerssen, arrondissement de Maastricht.

7<sup>o</sup> Une idem, campagne dite Steenberg, en la commune de Ryckholt, contenant 43 perches 58 aunes (10 verges grandes.)

8<sup>o</sup> Une idem, située en la campagne dite Kalleberg, contenant 1 bonnier 74 perches 36 aunes (2 bon. anc. enne- mestre.)

9<sup>o</sup> Une idem, campagne dite Maere der Heie, conté- nant 2 bonniers 78 perches 96 aunes (3 bonniers 4 verges grandes.)

Ces trois pièces sont exploitées par ledit sieur Guillaume Brouwers, et des deux dernières, sont situées en ladite com- mune de Ste. Gertrude.

10<sup>o</sup> Une idem, située en lieu dit Mheer Greb, commune de Mheer, canton de Galoppe, contenant 43 perches 58 aunes (10 verges grandes.)

Cette pièce est affermée au sieur Pierre Spits, cultivateur, à Eckelraede, commune de Ste. Gertrude.

11<sup>o</sup> Une idem, campagne dite Velsch, contenant 1 bon. 96 perches 15 aunes (2 bon. 5 verg. gdes.)

12<sup>o</sup> Une idem, campagne dite Maerenderweg, d'une con- tenance d'un bon. 74 perches 36 aunes (2 bon.)

Ces deux pièces sont exploitées par Chrétien Cerfontaine, cultivateur, à Herkenraede, commune de Ste. Gertrude.

13<sup>o</sup> Une idem, contenant 82 perches 82 aunes (19 verg. grandes), située en lieu dit Banenderweg, affermée audit sieur Cerfontaine et Jean Vrancken, cultivateur, audit Her- kenraede.

14<sup>o</sup> Une idem, à Herkenraede, campagne dite Anderdeel, contenant 65 perches 38 aunes (15 v. gdes.) et affermée audit sieur Cerfontaine.

15<sup>o</sup> Une idem, située même campagne, détenue par lesdits sieurs Cerfontaine et Vrancken et contenant 95 perches 89 aunes (1 bon. 2 verg. gdes.)

16<sup>o</sup> Une idem, au lieu dit Brusterboschweg, audit Her- kenraede, contenant 1 bonnier 74 perches 36 aunes (2 bonniers.)

Cette pièce est exploitée par ledit sieur Chrétien Cerfontaine, et ladite Delle. Jeanne Duizens.

17<sup>o</sup> Une idem, en ladite campagne Velsch, d'une conte- nance de 2 bonniers métriques 78 perches 96 aunes (3 bon. 4 verg. gdes.), détenue par ledit sieur Cerfontaine, ladite Delle. Duizens et Jean Pierre Thomassen.

18<sup>o</sup> Une idem, dans la campagne dite Trigterweg, conté- nant 1 bonnier 8 perches 97 aunes (1 bon. 5 verges gdes.) affermée au Sr Chrétien Wouters, demeurant à Eckelraede, commune de Ste. Gertrude.

19<sup>o</sup> Une idem, audit lieu Brusterboschweg, à Herken- raede, d'une contenance de 65 perches 38 aunes (15 verges gdes.)

20<sup>o</sup> Une idem, en ladite campagne Anderdeel, contenant 61 perches 2 aunes (14 verges gdes.)

21<sup>o</sup> Une idem, audit Herkenraede, lieu dit Buytenen, con- tenant 54 perches 48 aunes (12 1/2 verges gdes.)

22<sup>o</sup> Une idem, en la campagne dite Anderdeel, contenant 69 perches 74 aunes (16 verges gdes.)

Les pièces énoncées aux n° 19, 20, 21 et 22, sont exploitées par ledit Sr Jean Vrancken.

23<sup>o</sup> Une idem, située en la campagne dite Moorseberg, d'une contenance de 3 bonniers 9 perches 48 aunes (3 bon. 11 verges gdes.)

24<sup>o</sup> Une idem, en lieu dit Hoogen-Graf, à Herkenraede, con- tenant 74 perches 10 aunes (17 verges gdes.)

25<sup>o</sup> Une idem, d'une contenance d'environ 1 bonnier 74 per- ches 36 aunes (2 bon. ancienne mesure), située à Herkenraede, au chemin dit Endepoelweg.

Ces trois dernières pièces sont exploitées par ladite demoi- selle Jeanne Duizens.

26<sup>o</sup> Une idem, en lieu dit Maerenderweg, contenant 1 bon- nier 22 perches 5 aunes (1 bon. 8 verges gdes.)

27<sup>o</sup> Une idem, au même lieu, contenant 87 perches 18 au- nes (1 bonnier.)

28<sup>o</sup> Une idem, en lieu dit Schoone-Greb, contenant 1 bon- nier 8 perches 97 aunes (1 bon. 5 verges gdes.)

29<sup>o</sup> Une idem, au lieu dit Thien de Schuur, contenant 2 bon- niers 61 perches 53 aunes (3 bonniers.)

30<sup>o</sup> Une prairie, contenant 1 bonnier 74 perches 36 au- nes (2 bonniers), aussi située en lieu, nommé Thien de Schuur.

31<sup>o</sup> Une pièce de terre, à Herkenraede, en lieu dit Hoogen- graf, d'une contenance d'un bonnier 52 perches 56 aunes (2 bon. 15 verges gdes.)

Les immeubles, repris aux n° 11 et suivans, jusques et in- clus le n° 31, sont situés en ladite commune de Sainte- Gertrude.

32<sup>o</sup> Une pièce de terre, située en ladite commune de Mheer, lieu dit Loseren, contenant 65 perches 38 aunes (15 ver- ges gdes.)

Les pièces, indiquées sous les n° 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 sont exploitées indivisément par les sieurs Pierre, Chré- tien et Gilles Spits, frères, cultivateurs, demeurant ensemble à Ste. Gertrude.

33<sup>o</sup> Une pièce de terre, d'une contenance de 87 perches 18 aunes (1 bonnier.)

34<sup>o</sup> Une idem, contenant aussi 87 perches 18 aunes (1 bonnier.)

Ces deux dernières pièces sont situées en lieu dit Wol- kop, commune de Ste. Gertrude; elles sont détenues par ledit sieur Jean Pierre Thomassen.

Le nombre et la formation des lots répondront aux numé- ros d'ordre.

Les terrains, dont il s'agit, sont, en général, de bonne qua- lité et les fermages en sont payés très-régulièrement.

Les baux de toutes et chacune des pièces expirent à l'époque du 15 mars 1834.

La position du vendeur, autant que les titres de propriété présente les plus fortes garanties.

Une crédit sera laissé à l'acquéreur, qui désirera l'obtenir. Un plan figuratif de ces immeubles et les autres pièces, relatives, sont à voir en l'étude dudit notaire SERVAIS, au quai de la Sauvenière, n° 798.

Du reste, des placards donneront des indications plus ample- sur les biens à vendre.

Immédiatement après qu'il aura été vaqué à cette opéra- tion, ledit notaire SERVAIS vendra, aussi publiquement et pour le compte d'une autre personne, une prairie située en ladite commune d'Eysden, au hameau de Heugem, lieu dit in het Preer, contenant 3 bonniers 5 perches 11 aunes (12 bonniers ancienne mesure), aboutissant d'un côté à M. Cruts; d'un autre, au bureau de bienfaisance de Maastricht; et d'un troisième à Chrétien Penkers; et d'un quatrième M. Coenegracht.

Cette dernière vente, offre également toutes les sûretés et ex- cellités désirables.

**COMMERCÉ.**

*Bourse de Paris du 3 juin.* — Rentes, 5 p. 104, 104 — 4 1/2 p. 100, 00 00. — Rentes, 3 p. 80 00 — Act. de la banque, 1802 50. — Certificat Falconnet, 93 90 — Emprunt royal d'Espagne, 90 1/2. — Emprunt d'Haïti, 000 00 — Empr. romain, 92 3/4. — Empr. belge, 91 1/4.

*Bourse d'Amsterdam du 4 juin.* — Dette active, 111 1/6. — Ditto, 87 5/8. — Ditto différée, 114. — Bill of change, 21 5/8 00. — Oblig. du Syndicat, 84 7/8 00. — Ditto, 68 1/2. — Rente des dom., 00 0/0. — Act. de Société de commerce, 94 1/4. — Rente française, 80 0/0. — Ditto, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et C., 99 0/0 0/0. — Ditto de 1828, 100 0/0 0/0. — Inscript. russes, 66 1/8. — Empr. russe 1831, 90 0/0 0/0. — Rente perp. d'Esp., 114 00. — Ditto 46 3/8. 0/0 — Dette diff. d'Esp., 44 1/8 0/0. — Obl. mét. Autriche, 91 7/8. — Ditto chez Gollals, 00 0/0. — Cert. Naples falc., 85 1/4. — Oblig. Danoises, 0/0 0/0. — Oblig. du Brésil, 64 1/2. — Cortès, 00 0/0 00 — Ditto Grec, 00 0/0

*Bourse d'Anvers, du 5 juin.*

*Changes.* — Amsterdam 1 1/4 P. — Paris court jours 111 1/6 à 116 p. A. — Londres court jours 40 1/8 1/2. — ditto mois 40 1/6 A. — Francfort court jours 36 0/0 A. trois mois 35 1/4 1/6 A.

	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 1/4 0/0 av.		
Londres.	12 20	A 12 45	A 12 45
Paris.	47 1/4	P 46 15/16	A 46 13/16
Francfort.	35 15/16	A 35 13/16	A 35 5/8
Hambourg.			

Escompte 4 0/0 1/2.

*Effets publics.*

<i>Belgique.</i>	Empr. de 40 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0
	Empr. de 12 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	92 1/4 1/2 A.
	Dette active,	5 100 P
	Oblig. de Entr.,	5 00 00
<i>Hollande.</i>	Dette active,	2 1/2 00 0/0.
	Oblig. synd.,	4 1/2 00
	Rent. remb.,	2 1/2 84 90 1/2 A.

*Arrivages au port d'Anvers, du 4 juin.*

Le koff danois Vrouw Maria, cap. Hansen, v. de Hambourg, chargé de diverses marchandises.

Le koff hanovrien Flora, c. Leus, v. d'Ostfriesland, chargé d'avoine.

Le schooner belge Octavie, c. Klein, v de Maranham, chargé de riz.

*Bourse de Bruxelles, du 5 juin.* — Dette active belge, 49 1/2 P. — 24 millions, 93,00,00. — Dette active hollandaise, 49 1/2 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.